



**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 18 JANVIER 2023

Convocation du ----- 11 janvier 2023
Nombre de Conseillers en exercice ----- 29
Nombre de Conseillers présents ----- 24
Nombre de votants ----- 29

N° de l'acte : 230118D006
Classification : 3.5.1 – Domaine et patrimoine – classements et
déclassements

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents :

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - M. Olivier BLAISE - Mme Valérie PRONO
- M. Alain BOURGET - M. Bertrand LERAY - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON - Mme Catherine GAULT
- M. Stéphane FAGARD - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme Anita MENET - M. Guillaume NIEL - Mme Mélanie BRIAULT - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Déborah JOURDON, Mme Lucie BONNO

Étaient absents excusés :

Mme Nathalie ROZÉ - M. Jean-Marc BESNARD - M. Michel MATHÉ - M. Julien ROUSSEAU - Mme Nathalie CAIVEAU

Secrétaire de séance : Mme JOURDON Déborah.

REPRISE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS – LOTISSEMENT LE SQUARE DES FAUVETTES

N° de l'acte : 230118D006 - Classification : 3.5.1 – Domaine et patrimoine - classements et déclassements

L'association des co-propriétaires du lotissement « Le Square des Fauvettes » a sollicité la reprise, par la Commune, de la voirie et des espaces publics du lotissement.

Considérant que les conditions de reprise, fixée par délibération du conseil municipal en date du 6 mars 2014, sont réunies, le conseil municipal décide d'engager la procédure de reprise par la Commune, de la voirie, des réseaux et des espaces publics du lotissement « Le Square des Fauvettes » et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction, les frais d'acte et de géomètre restant à la charge des vendeurs.

Vote : 29 voix pour

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Président de la COMPA



Maurice PERRION